

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 2 mai 2022 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Monsieur André Bougie

Est absente : Madame Nancy Grimard

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

- | | |
|---|---|
| 1 | Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h |
| 2 | Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| Résolution
numéro
22-05-2295 | Sur proposition de Monsieur André Bougie, l'ordre du jour est adopté tel que
présenté. |

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022
4. Adoption des comptes à approuver d'avril 2022
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Adoption des états financiers 2021
 - 6.2 Nomination mairesse suppléante au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 6.3 Résolution pour annulation des frais d'intérêt sans pénalité pour les frais en deçà de 5\$ d'intérêt à payer
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Adhésion au CRECQ
 - 7.2 Nomination des représentantes à la FQM et autorisation de dépenses pour la participation au congrès en septembre 2022
 - 7.3 Acceptation des demandes des employés/travailleurs autonomes à contrat pour la Municipalité
 - 7.4 Adoption du rapport annuel d'activités 2021 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique
 - 7.5 Démission Madame Sylvie Goupil au poste de technicienne en comptabilité
8. Voirie
 - 8.1 Autorisation de paiement facture pour les nids de poule
 - 8.2 Modification programmation TECQ
 - 8.3 Correction résolution 22-04-2290, montant dédié aux travaux d'été
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'avril 2022
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Adhésion à une entente avec Les Loisirs de Ste-Élizabeth
 - 11.2 Appui à la demande de Les Loisirs de Ste-Élizabeth pour la tenue des rencontres des amateurs de fromages
12. Varia et affaires nouvelles
13. Levée de l'assemblée ou ajournement

- | | |
|---|---|
| 3 | Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022 |
| Résolution
numéro
22-05-2296 | Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu à l'unanimité des
conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022
tel que présenté. |

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
22-05-2297

Adoption des comptes à approuver du mois d'avril 2022

Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu d'adopter les comptes à approuver d'avril 2022 au montant de **41 297.57\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

MRC d'Arthabaska : différentes quotes-parts, 19 551\$

Ville de Warwick : ajustements service incendie, 1 792.47\$

Forfait Denis Demers : déneigement terrains municipaux et prise d'eau, 3 966.64\$

Permaroute : réparations nids de poules, 3 611.94\$

Gesterra : service de gestion des matières résiduelles, 5 014.75\$

De même, les **salaires versés** pour la période d'avril 2022 sont : **7 861.88\$**

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1
Résolution
numéro
22-05-2298

Adoption des états financiers 2021

ATTENDU la présentation des états financiers au Conseil municipal le 4 avril dernier;

ATTENDU que le rapport financier préparé par Groupe RDL SENC de Victoriaville a été déposé au Conseil municipal et représente les états consolidés de l'année financière 2021 et répond aux normes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et autres ministères concernés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le dépôt et d'adopter les états financiers consolidés pour l'année 2021, se terminant le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

6.2
Résolution
numéro
22-05-2299

Nomination mairesse suppléante au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner Madame Nancy Grimard, mairesse suppléante pour 2022, à titre de substitut de la mairesse au sein du Conseil de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2022.

ADOPTÉE

6.3
Résolution
numéro
22-05-2300

Résolution pour annulation des frais d'intérêt sans pénalité pour les frais en deçà de 5\$ d'intérêt à payer

ATTENDU les coûts de gestion des frais d'intérêts;

ATTENDU qu'il est plus efficace de permettre à la Direction générale de gérer les comptes selon une méthode permettant l'annulation de frais minimales;

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la Direction générale à gérer et effacer les comptes d'intérêts de 5\$ et moins, le cas échéant.

ADOPTÉE

7
7.1
Résolution
numéro
22-05-2301

Suivi de dossiers

Adhésion au CRECQ

ATTENDU que les élu-e-s de la Municipalité désire manifester leur engagement dans la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU que le Conseil régional de l'environnement du Centre-du Québec (CRECQ) est un organisme régional qui vient en aide aux organismes municipaux dans l'analyse, la recherche et le développement dans les secteurs de l'environnement;

ATTENDU que le CRECQ est une référence en concertation et en actions environnementales;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec pour l'année 2022 et d'en défrayer le coût au montant de 50\$.

ADOPTÉE

7.2
Résolution
numéro
22-05-2302

Nomination des représentantes à la FQM et autorisation de dépenses pour la participation au congrès en septembre 2022

ATTENDU le congrès de la Fédération québécoise des municipalités en septembre 2022;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses en lien avec le congrès pour Mesdames Claire Rioux, Mairesse et Nancy Grimard, Conseillère. Dépenses incluant frais de participation au congrès et frais de déplacement et de subsistance, sur présentation de preuves.

ADOPTÉE

7.3
Résolution
numéro
22-05-2303

Acceptation des demandes des employés/travailleurs autonomes à contrat pour la Municipalité

ATTENDU la recommandation du Directeur général de procéder à l'embauche des mêmes personnes pour certains travaux en lien avec les infrastructures de loisirs, parcs et espaces verts et terrains municipaux;

ATTENDU que les personnes responsables des travaux d'entretien des infrastructures de loisirs, des parcs et espaces verts et autres terrains municipaux ont fait des demandes d'augmentation de leurs conditions salariales et autres;

ATTENDU que la valeur des demandes respecte le budget alloué dans les postes budgétaires concernés;

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le Directeur général, Monsieur Daniel René à gérer les demandes et accepter, selon son appréciation et son bon jugement, toutes demandes qui lui sont soumises et qui respectent les budgets alloués selon le secteur d'activités.

ADOPTÉE

7.4

Résolution
numéro
22-05-2304

Adoption du rapport annuel d'activités 2021 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

ATTENDU que le rapport a été transmis aux membres du Conseil le 26 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick approuve le rapport annuel d'activités 2021 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

7.5
Résolution
numéro
22-05-2305

Démission de Madame Sylvie Goupil au poste de technicienne en comptabilité

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la démission de Madame Sylvie Goupil en date du 11 avril 2022.

ADOPTÉE

8
8.-1
Résolution
numéro
22-05-2306

Voirie

Autorisation de paiement facture pour les nids de poule

ATTENDU les travaux de réparation de nids de poule autorisés et effectués par Permaroute;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture de 3 141.50\$ plus les taxes applicables à Permaroute pour la réparation des nids de poule effectuée le 20 avril 2022.

ADOPTÉE

8.2
Résolution
numéro
22-05-2307

Modification programmation TECQ

ATTENDU les coûts réels engendrés en 2021 pour les travaux prévus à la programmation TECQ déjà présentée en 2021;

ATTENDU les travaux toujours prévus en 2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une mise à jour de la programmation à cause de ces changements;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la transmission au Ministère de la nouvelle programmation TECQ 2019-2023, représentant les coûts réels de 2021 et les travaux à réaliser en 2022.

ADOPTÉE

<p>8.3 Résolution numéro 22-05-2308</p>	<p>Correction résolution 22-04-2290, montant dédié aux travaux d'été</p> <p>ATTENDU les modifications et corrections apportées aux états financiers de 2021 renvoyant des dépenses de fonctionnements en dépenses d'investissements, pour un montant de 20 815\$, dans le secteur de la voirie locale;</p> <p>ATTENDU que ces corrections affectent le résolution 22-04-2290, reddition de compte pour la demande d'aide à la voirie locale (programme PAVL);</p> <p>Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :</p> <p>De modifier le 3^e ATTENDU de la résolution numéro 22-04-2290 pour remplacer le montant indiqué pour les travaux d'été par le montant suivant : cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-six dollars (124 966\$);</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>9</p>	<p>Hygiène du milieu</p>
<p>10 10.1 Dépôt au Conseil</p>	<p>Aménagement et urbanisme</p> <p>Dépôt du rapport mensuel du mois d'avril 2022 par l'inspecteur en bâtiment et en environnement</p> <p>L'inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé ses rapports de février et mars au Conseil municipal.</p>
<p>11 11.1 Résolution numéro 22-05-2309</p>	<p>Loisirs et culture</p> <p>Adhésion à une entente avec Les Loisirs de Ste-Élizabeth</p> <p>ATTENDU la nécessité d'avoir une entente claire et précise avec Les Loisirs de Ste-Élizabeth en ce qui a trait à l'utilisation et la responsabilité des infrastructures de la Municipalité, de la tenue d'évènements ou d'activités diverses, des assurances responsabilité et autres, etc.;</p> <p>ATTENDU que la Municipalité désire favoriser le bénévolat, la tenue d'activités de loisirs et culturelles, et autres évènements rassembleurs;</p> <p>ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis qu'une entente avec Les Loisirs de Ste-Élizabeth est une façon de promouvoir l'activité physique et la vie communautaire;</p> <p>Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :</p> <p>D'Autoriser l'adhésion de la Municipalité à l'entente établie avec Les Loisirs de Ste-Élizabeth;</p> <p>De mandater Madame Claire Rioux, Mairesse et Monsieur Daniel René, Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>11.2 Résolution numéro 22-05-2310</p>	<p>Appui à la demande de Les Loisirs de Ste-Élizabeth pour la tenue des rencontres des amateurs de fromages</p> <p>Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :</p>

D'autoriser la demande d'appui de Les Loisirs de Ste-Élizabeth pour la tenue de rencontres des amateurs de fromages les jeudis et vendredis sur les terrains de la Municipalités cités dans la demande.

ADOPTÉE

12
13
14
Résolution
numéro
22-05-2311

Varia et affaires nouvelles
Questions du public

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu de lever l'assemblée à 19h35.

ADOPTÉE

Claire Rioux, Mairesse

*Daniel René, Directeur général et
secrétaire-trésorier*